

VILLE  
DE  
TOURNON-SUR-RHÔNE  
Ardèche



**PROCES - VERBAL N°40**

**DE LA REUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**==oOo==**

**JEUDI 28 MARS 2013**

**19 HEURES**

Le vingt-huit deux mille treize, à 19 heures, le Conseil Municipal de TOURNON-SUR-RHONE, régulièrement convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de M. Frédéric SAUSSET, Maire.

Présents : M. SAUSSET, Maire - Mme BANCEL, M. BARRUYER, Mme LONGUEVILLE, M. BARBARY, Mme ANDRE, M. GAILLARD, Mme LAURENT, M. MESTRE, Adjoint - MM. B FAURE, DIABI, DIAZ, SANCHEZ, GOUDARD, BENOIT, LEBLAN, Mmes PARRIAUX, BURGUNDER, M. BARAILLER, Mme CROUZET, MM. DAVID, MOURGUES.

Ont voté par procuration : Mmes CHANTEPY, MEYSENQ, MALSERT.

Excusés : Mmes EIDUKEVICIUS, JACOUTON, M. J FAURE, Mme VICTORY.

Le Conseil Municipal désigne M. DIABI, l'un de ses membres, pour remplir les fonctions de secrétaire.

----

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE**

Le compte rendu du 20 février 2013 est approuvé.

----

### **ADJONCTION A L'ORDRE DU JOUR**

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la question suivante :  
- Aide aux loisirs sans hébergement (ALSH) et aide à l'accueil de loisirs séjours (AALS) - Convention de partenariat Commune/CAF de la Drôme.

----

### **1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2012 (BUDGET PRINCIPAL)** (Présentation M. MESTRE)

Arrivée de Mme EIDUKEVICIUS.

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « ...Dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son président... ».

Mme Delphine BANCEL est élue en qualité de présidente de séance.

Mme BANCEL passe la parole à M. MESTRE pour la présentation du compte administratif 2012 du budget principal qui s'établit comme suit :

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES**

**II**

**A2**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 652 124,74	2 503 494,57			
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 886 300,00	4 863 552,03	81 510,32	0,00	67 119,85
65	Autres charges de gestion courante	1 516 000,00	1 490 930,96	5 700,00	0,00	17 047,97
				0,00	0,00	25 069,04
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>9 054 424,74</b>	<b>8 857 977,56</b>	<b>87 210,32</b>	<b>0,00</b>	<b>109 236,86</b>
66	Charges financières	730 956,00	634 073,41	9 502,07	0,00	87 380,52
67	Charges exceptionnelles	74 000,00	51 001,89	3 007,94	0,00	19 990,17
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>9 859 380,74</b>	<b>9 543 052,86</b>	<b>99 720,33</b>	<b>0,00</b>	<b>216 607,55</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 597 500,00				
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	355 287,06	508 814,85			-153 527,79
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 952 787,06</b>	<b>508 814,85</b>			<b>-153 527,79</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>11 812 167,80</b>	<b>10 051 867,71</b>	<b>99 720,33</b>	<b>0,00</b>	<b>63 079,76</b>
Pour information D 002 déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	60 000,00	48 417,98	0,00	0,00	11 582,02
70	Produits des services, du domaine et ventes...	661 800,00	674 329,47	0,00	0,00	-12 529,47
73	Impôts et taxes	6 674 625,00	6 722 943,47	0,00	0,00	-48 318,47
74	Dotations et participations	3 082 126,00	3 011 145,00	0,00	0,00	70 981,00
75	Autres produits de gestion courante	483 000,00	490 602,71	0,00	0,00	-7 602,71
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>10 961 551,00</b>	<b>10 947 438,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 112,37</b>
76	Produits financiers	0,00	301,56	0,00	0,00	-301,56
77	Produits exceptionnels	25 500,00	186 896,72	0,00	0,00	-161 396,72
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>10 987 051,00</b>	<b>11 134 636,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-147 585,91</b>
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	231 926,75	216 598,17			15 328,58
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>231 926,75</b>	<b>216 598,17</b>			<b>15 328,58</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>11 218 977,75</b>	<b>11 351 235,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-132 257,33</b>
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 593 190,05				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 - RI 021 ; DI 040 - RF 042 ; RI 040 - DF 042 ; DI 041 - RI 041 ; DF 043 - RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	119 000,82	32 886,08	56 449,31	29 665,43
204	Subventions d'équipement versées	186 000,00	24 560,65	156 000,00	5 439,35
21	Immobilisations corporelles	339 579,02	295 672,76	23 793,16	20 113,10
23	Immobilisations en cours	710 133,46	403 648,93	243 934,19	62 550,34
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>4 927 875,38</b>	<b>3 633 844,91</b>	<b>1 003 517,41</b>	<b>290 513,06</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>6 282 588,68</b>	<b>4 390 613,33</b>	<b>1 483 694,07</b>	<b>408 281,28</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	1 391 000,00	1 364 768,85		26 231,15
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 391 000,00</b>	<b>1 364 768,85</b>	<b>0,00</b>	<b>26 231,15</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>7 673 588,68</b>	<b>5 755 382,18</b>	<b>1 483 694,07</b>	<b>434 512,43</b>
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	231 926,75	216 598,17		15 328,58
041	Opérations patrimoniales (2)	271 500,00	271 168,80		331,20
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>503 426,75</b>	<b>487 766,97</b>		<b>15 659,78</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>8 177 015,43</b>	<b>6 243 149,15</b>	<b>1 483 694,07</b>	<b>450 172,21</b>
	<b>Pour information</b>				
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	<b>(3) 1 814 843,00</b>			

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	2 955 919,66	1 936 940,92	571 882,90	447 095,84
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 000 000,00	1 500 000,00	0,00	500 000,00
21	Immobilisations corporelles	719 679,00	719 679,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>5 675 598,66</b>	<b>4 156 619,92</b>	<b>571 882,90</b>	<b>947 095,84</b>
10	Dot fonds divers et réserves	419 806,00	494 254,00	0,00	-74 448,00
1068	Excédents de fonct capitalisés (8)	1 060 166,71	1 060 166,71	0,00	0,00
138	Autres subv d'investissement non transférables	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 300,00	0,00	-1 300,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	592 000,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>2 091 972,71</b>	<b>1 555 720,71</b>	<b>0,00</b>	<b>-55 748,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>7 767 571,37</b>	<b>5 712 340,63</b>	<b>571 882,90</b>	<b>891 347,84</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (2)	1 597 500,00			
040	Opé d'ordre de transfert entre sections	355 287,06	508 814,85		-29 628,18
041	Opérations patrimoniales (2)	271 500,00	271 168,80		331,20
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>2 224 287,06</b>	<b>779 983,65</b>		<b>-29 296,98</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>9 991 858,43</b>	<b>6 492 324,28</b>	<b>571 882,90</b>	<b>862 050,86</b>
	<b>Pour information</b>				
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	<b>(3) 0,00</b>			

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;

(2) DF 023 = RI 021; D1040 = RF042; R1040 = DF042; D1041 = RI041; DF043 = RF043;

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté);

(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes;

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur;

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9);

(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Le compte administratif 2012 du budget principal est approuvé par 20 voix pour et 5 abstentions.

- ° - ° - ° -

**2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2012 (BUDGET EAU)** (Présentation M. MESTRE)

M. MESTRE présente le compte administratif 2012 du budget eau qui s'établit comme suit :

## SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

II

A2

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	547 720,07	462 243,83	14 800,30		
012	Charges de personnel et frais assimilés	310 650,00	297 521,22	0,00	0,00	70 675,94
65	Autres charges de gestion courante	686 650,00	658 538,00	0,00	0,00	12 238,78
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>1 545 020,07</b>	<b>1 418 303,05</b>	<b>14 800,30</b>	<b>0,00</b>	<b>28 112,00</b>
66	Charges financières	123 545,00	101 018,16	2 708,07	0,00	
67	Charges exceptionnelles	24 000,00	20 276,23	0,00	0,00	19 818,77
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>1 692 565,07</b>	<b>1 539 597,44</b>	<b>17 508,37</b>	<b>0,00</b>	<b>3 723,77</b>
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (4)	158 835,23	158 835,23			0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>158 835,23</b>	<b>158 835,23</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 851 400,30</b>	<b>1 698 432,67</b>	<b>17 508,37</b>	<b>0,00</b>	<b>134 569,26</b>

Pour information

D002 déficit d'exploitation reporté de N-1

0,00

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	17 000,00	5 489,43	0,00	0,00	11 510,57
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	827 000,00	805 912,09	0,00	0,00	21 087,91
75	Autres produits de gestion courante	923 500,00	836 594,51	0,00	0,00	86 905,49
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>1 767 500,00</b>	<b>1 647 996,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>119 503,97</b>
77	Produits exceptionnels	0,00	868,32	0,00	0,00	-868,32
	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>1 767 500,00</b>	<b>1 648 864,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>118 635,65</b>
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (4)	19 380,23	19 380,23			0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>19 380,23</b>	<b>19 380,23</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 786 880,23</b>	<b>1 668 244,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>118 635,65</b>

Pour information

R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1

(3) 64 520,07

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M49

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(6) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée, et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement

(7) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(8) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles	24 500,00	8 400,00	13 990,00	2 110,00
21	Immobilisations corporelles	8 000,00	5 786,94	1 000,00	1 213,06
23	Immobilisations en cours	142 369,98	65 644,67	55 825,31	20 900,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>385 097,94</b>	<b>243 368,49</b>	<b>97 064,45</b>	<b>48 297,17</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>559 967,92</b>	<b>323 200,10</b>	<b>167 879,76</b>	<b>72 520,23</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	105 000,00	98 232,80	0,00	6 767,20
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>105 000,00</b>	<b>98 232,80</b>	<b>0,00</b>	<b>6 767,20</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>664 967,92</b>	<b>421 432,90</b>	<b>167 879,76</b>	<b>79 287,43</b>
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (4)	19 380,23	19 380,23		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	146 608,72	0,00		146 608,72
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>165 988,95</b>	<b>19 380,23</b>		<b>146 608,72</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>830 956,87</b>	<b>440 813,13</b>	<b>167 879,76</b>	<b>225 896,15</b>
Pour information D001 solde d'exécution négatif reporté de N-1		(3)	188 297,08		

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	630 000,00	306 000,00	0,00	324 000,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>630 000,00</b>	<b>306 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>324 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	83 810,00	0,00	83 810,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>83 810,00</b>	<b>0,00</b>	<b>83 810,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>713 810,00</b>	<b>306 000,00</b>	<b>83 810,00</b>	<b>324 000,00</b>
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (4)	158 835,23	158 835,23		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	146 608,72	0,00		146 608,72
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>305 443,95</b>	<b>158 835,23</b>		<b>146 608,72</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 019 253,95</b>	<b>464 835,23</b>	<b>83 810,00</b>	<b>470 608,72</b>
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(3)	0,00		

Le compte administratif 2012 du budget eau est approuvé par 20 voix pour et 5 abstentions.

- ° \_ ° \_ ° \_

**3 – COMPTE ADMINISTRATIF 2012 (BUDGET ASSAINISSEMENT)** (Présentation M. MESTRE)

Arrivée de M. Jean FAURE.

M. MESTRE présente le compte administratif 2012 du budget assainissement qui s'établit comme suit :

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES**

**II**  
**A2**

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	614 599,33	508 959,80	69 267,74		
012	Charges de personnel et frais assimilés	149 975,00	120 892,97	0,00	0,00	36 371,79
65	Autres charges de gestion courante	9 500,00	3 549,41	0,00	0,00	29 082,03
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>774 074,33</b>	<b>633 402,18</b>	<b>69 267,74</b>	<b>0,00</b>	<b>71 404,41</b>
66	Charges financières	90 000,00	82 695,26	4 547,16	0,00	2 757,58
67	Charges exceptionnelles	67 000,00	55 970,55	0,00	0,00	11 029,45
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>931 074,33</b>	<b>772 067,99</b>	<b>73 814,90</b>	<b>0,00</b>	<b>85 191,44</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	232 400,00				
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (4)	209 021,90	209 021,90			0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>441 421,90</b>	<b>209 021,90</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 372 496,23</b>	<b>981 089,89</b>	<b>73 814,90</b>	<b>0,00</b>	<b>85 191,44</b>

<b>Pour information</b>						
<b>D002 déficit d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	7 600,00	0,00	0,00	0,00	7 600,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	843 000,00	781 367,26	51 752,04	0,00	9 880,70
74	Subventions d'exploitation	100 000,00	78 330,20	0,00	0,00	21 669,80
75	Autres produits de gestion courante	12 000,00	3 733,71	0,00	0,00	8 266,29
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>962 600,00</b>	<b>863 431,17</b>	<b>51 752,04</b>	<b>0,00</b>	<b>47 416,79</b>
	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>962 600,00</b>	<b>863 431,17</b>	<b>51 752,04</b>	<b>0,00</b>	<b>47 416,79</b>
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (4)	96 635,54	96 635,54			0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>96 635,54</b>	<b>96 635,54</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 059 235,54</b>	<b>960 066,71</b>	<b>51 752,04</b>	<b>0,00</b>	<b>47 416,79</b>
<b>Pour information</b>						
<b>R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>(3) 313 260,69</b>				

- (1) Les crédits annulés correspondent aux: crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés,  
(2) Si la région applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux: dépréciations des comptes financiers.  
(3) Ce chapitre n'existe pas en M49  
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.  
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44  
(6) A servir uniquement, en dépense, lorsque la région effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée, et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement  
(7) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).  
(8) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
23	Immobilisations en cours	109 464,01	34 003,71	75 460,30	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>806 388,78</b>	<b>284 021,78</b>	<b>248 732,05</b>	<b>273 634,95</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>925 852,79</b>	<b>318 025,49</b>	<b>324 192,35</b>	<b>283 634,95</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00	182 529,05	0,00	17 470,95
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>200 000,00</b>	<b>182 529,05</b>	<b>0,00</b>	<b>17 470,95</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 125 852,79</b>	<b>500 554,54</b>	<b>324 192,35</b>	<b>301 105,90</b>
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (4)	96 635,54	96 635,54		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	226 907,74	3 500,00		223 407,74
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>323 543,28</b>	<b>100 135,54</b>		<b>223 407,74</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 449 396,07</b>	<b>600 690,08</b>	<b>324 192,35</b>	<b>524 513,64</b>
Pour information					
D001 solde d'exécution négatif reporté de N-1		(3) 0,00			

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	67 017,00	0,00	67 017,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	502 000,00	300 000,00	0,00	202 000,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>569 017,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>67 017,00</b>	<b>202 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 840,00	0,00	6 840,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>6 840,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 840,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>575 857,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>73 857,00</b>	<b>202 000,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	232 400,00			
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (4)	209 021,90	209 021,90		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	226 907,74	3 500,00		223 407,74
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>668 329,64</b>	<b>212 521,90</b>		<b>223 407,74</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 244 186,64</b>	<b>512 521,90</b>	<b>73 857,00</b>	<b>425 407,74</b>
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(3) 205 209,43			

Le compte administratif 2012 du budget assainissement est approuvé par 20 voix pour et 6 abstentions.

- ° \_ ° \_ ° \_

**4 – AFFECTATION DES RESULTATS (BUDGET PRINCIPAL)** (Présentation M. MESTRE)

L'affectation des résultats du budget principal est approuvé par 21 voix pour et 6 contre.

- ° \_ ° \_ ° \_

**5 – AFFECTATION DES RESULTATS (BUDGET EAU)** (Présentation M. MESTRE)

L'affectation des résultats du budget eau est approuvé par 21 voix pour 1 contre et 5 abstentions.

- ° \_ ° \_ ° \_

**6 – AFFECTATION DES RESULTATS (BUDGET ASSAINISSEMENT)** (Présentation M. MESTRE)

L'affectation des résultats du budget assainissement est approuvé par 21 voix pour 1 contre et 5 abstentions.

DELIBERATION

Dénomination  
Budget Principal  
VILLE DE TOURNON SUR RHONE

Nombre de membres en exercice  
Nombre de membres présents  
Nombre de suffrages exprimés  
Votes

Contre - Abstention  
Pour

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

2012

Date de la convocation :  
Séance du

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr Frédéric SAUSSET, Maire, délibérant sur le compte administratif 2012 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		593 190,05 €	1 814 843,00 €		1 814 843,00 €	593 190,05 €
Opérations de l'exercice	10 151 588,04 €	11 351 235,08 €	6 243 149,15 €	6 492 324,28 €	16 394 737,19 €	17 843 559,38 €
Totaux	10 151 588,04 €	11 944 425,13 €	8 057 992,15 €	6 492 324,28 €	18 209 580,19 €	18 436 749,41 €
Résultat de clôture		1 792 837,09 €	1 565 667,87 €			227 169,22 €

Besoin de financement  
Excédent de financement

001

Restes à réaliser

1 483 694,07 €

Le Maire

Besoin de financement  
Excédent de financement  
des restes à réaliser

911 811,17 €

Besoin total de financement  
Excédent total de financement

2 477 479,04 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

1 792 837,09 € au compte 1068 investissement

Frédéric SAUSSET

- € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

A voté par procuration :

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

2012

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr Frédéric SAUSSET, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	1 715 941,04 €	64 520,07 €
Opérations de l'exercice	1 732 764,65 €	1 668 244,58 €
Totaux	1 715 941,04 €	1 732 764,65 €
Résultat de clôture		16 823,61 €

Besoin de financement  
Excédent de financement

Restes à réaliser HT

Besoin de financement  
Excédent de financement  
des restes à réaliser

Besoin total de financement  
Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

A voté par procuration :

Nombre de membres en exercice  
Nombre de membres présents  
Nombre de suffrages exprimés  
Votes

Contre - Abstention

Pour

Date de la convocation :  
Séance du à 18 h 30

	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	188 297,08 €	64 520,07 €
	2 156 754,17 €	2 133 079,81 €
	2 345 051,25 €	2 197 599,88 €
		147 451,37 €

164 274,98 €
--------------

167 879,76 €	83 810,00 €
--------------	-------------

84 069,76 €
-------------

248 344,74 €
--------------

16 823,61 €	au compte 1068 Investissement
-------------	-------------------------------

Frédéric SAUSSET

- €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté
-----	--

Le Maire

Denomination  
**Budget Services Assainissement**  
**VILLE DE TOURNON SUR RHONE**

**DELIBERATION**

**SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

**2012**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr Frédéric SAUSSET, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		313 260,69 €
Opérations de l'exercice	1 054 904,79 €	1 011 818,75 €
Totaux	1 054 904,79 €	1 325 079,44 €
Résultat de clôture		270 174,65 €

Besoin de financement  
 Excédent de financement

Restes à réaliser HT

Besoin de financement  
 Excédent de financement  
 des restes à réaliser

Besoin total de financement  
 Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;  
 4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser  
 5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;  
 Ont signé au registre des délibérations

A voté par procuration :

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

Votes

Contre - Abstention

Pour

Date de la convocation :  
 Séance du à 18 h 30

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
600 690,08 €	205 209,43 €
600 690,08 €	512 521,90 €
	717 731,33 €
	117 041,25 €

- €  
 117 041,25 €

324 192,35 €	73 857,00 €
--------------	-------------

250 335,35 €

133 294,10 €

133 294,10 € au compte 1068 investissement

136 880,55 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

Le Maire

Frédéric SAUSSET

## **7 – COMPTES DE GESTION**

Les comptes de gestion 2012 (budgets principal-eau-assainissement), établis par M. le Trésorier Municipal, sont approuvés à l'unanimité.

- ° - ° - ° -

## **8 – TAUX D'IMPOSITION 2013**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux des impôts locaux directs pour l'année 2013 :

. Taxe d'habitation	14.54 %
. Taxe foncier bâti	20.69 %
. Taxe foncier non bâti	92.70 %

Accord du Conseil Municipal, par 21 voix pour et 6 contre.

M. DAVID fait la déclaration suivante :

« Trois strates de décisions font évoluer l'impôt payé par les contribuables.

1 : le taux

En 2009, vous avez porté ce taux de 13.85 % à 14.54 %, soit une augmentation de l'impôt de 4.98 %.

2 : les bases

Votée par le Parlement au moment de l'élaboration de la Loi de Finances, une évolution des valeurs locatives augmente la valeur du patrimoine bâti chaque année dans la même proportion que l'évolution des transactions immobilières. Cette base sert au calcul de l'impôt et celui-ci augmente dans les mêmes proportions.

Depuis 2008, chaque année, les bases ont augmenté de 1.80 %.

Comme le Conseil Municipal a fait le choix de ne pas baisser le taux, l'augmentation se cumule et entraîne, en 6 ans, une augmentation de 9.29 %.

3 : les abattements

Le Conseil Municipal peut modifier les abattements accordés aux foyers fiscaux :

- A la base,
- Pour charges de familles.

Vous avez fait le choix de supprimer l'abattement à la base en 2011.

Celui-ci était de 15 %. Chaque foyer fiscal avait un abattement de 15 % de la Valeur Locative Moyenne (VLM).

Cette décision, ajoutée aux deux autres ci-dessus décrites entraîne en 6 ans une augmentation de la taxe d'habitation de 34.82 % pour la plus grande majorité des contribuables de la Commune.

Qui a vu ses revenus augmenter dans la même proportion durant cette période ?

Cela est trop - beaucoup trop d'augmentations infligées aux contribuables depuis ces 6 années pour que nous puissions voter cette délibération ».

M. le Maire répond qu'il n'est pas d'accord sur les chiffres annoncés par l'opposition et n'accepte pas cette présentation. Ce qui l'intéresse pour la Ville c'est de pouvoir agrandir l'assiette des bases d'imposition, c'est-à-dire augmenter le nombre de contribuables dans le cadre de nouvelles constructions, permettant d'encaisser des recettes supplémentaires. Il évoque également la baisse des dotations de l'Etat, il y a donc des équilibres à trouver.

Mme BANCEL remarque que l'opposition vote contre le maintien des taux.

- ° \_ ° \_ ° \_

## **9 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013 (BUDGET PRINCIPAL) (Présentation M. MESTRE)**

M. MESTRE présente le budget supplémentaire principal 2013 qui s'établit comme suit :

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N- 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	2 646 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 518 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>9 064 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>9 784 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 101 700,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	375 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 476 700,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>11 260 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N- 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
013	Atténuation de charges	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	661 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	6 731 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 158 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	483 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>11 094 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
77	Produits exceptionnels	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>11 104 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	156 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>156 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>11 260 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>0,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------	---

- (1) Cf. Médalités de vote 1-B
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) DF 022 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	75 000,00	56 449,31	22 300,00	22 300,00	78 749,31
204	Subventions d'équipement versées	30 000,00	156 000,00	0,00	0,00	156 000,00
21	Immobilisations corporelles	300 000,00	23 793,16	-50 000,00	-50 000,00	-26 206,84
23	Immobilisations en cours	1 000 000,00	243 934,19	-345 241,95	-345 241,95	-101 307,76
	Total des opérations d'équipement	2 662 500,00	1 003 517,41	-797 600,00	-797 600,00	205 917,41
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>4 067 500,00</b>	<b>1 483 694,07</b>	<b>-1 170 541,95</b>	<b>-1 170 541,95</b>	<b>313 152,12</b>
13	Subventions d'investissement	88 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 410 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 498 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...1	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 566 100,00</b>	<b>1 483 694,07</b>	<b>-1 170 541,95</b>	<b>-1 170 541,95</b>	<b>313 152,12</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	156 000,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>156 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 722 100,00</b>	<b>1 483 694,07</b>	<b>-1 170 541,95</b>	<b>-1 170 541,95</b>	<b>313 152,12</b>

+	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>1 565 667,87</b>
=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 878 819,99</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	760 000,00	571 882,90	14 100,00	14 100,00	585 982,90
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 000 000,00	0,00	-500 000,00	-500 000,00	-500 000,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 760 000,00</b>	<b>571 882,90</b>	<b>-485 900,00</b>	<b>-485 900,00</b>	<b>85 982,90</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	643 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	1 792 837,09	1 792 837,09	1 792 837,09
024	Produits des cessions d'immobilisations	841 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 485 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 792 837,09</b>	<b>1 792 837,09</b>	<b>1 792 837,09</b>
45...2	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>4 245 400,00</b>	<b>571 882,90</b>	<b>1 306 937,09</b>	<b>1 306 937,09</b>	<b>1 878 819,99</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 101 700,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	375 000,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 476 700,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 722 100,00</b>	<b>571 882,90</b>	<b>1 306 937,09</b>	<b>1 306 937,09</b>	<b>1 878 819,99</b>

+	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 878 819,99</b>

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il créé.

M. J FAURE demande si l'établissement d'un budget supplémentaire est une obligation, car habituellement le Conseil Municipal votait des décisions modificatives.

M. le Maire répond qu'il s'agit effectivement d'une obligation, le budget supplémentaire permet d'intégrer les reports des dépenses et des recettes engagées et les résultats de l'année écoulée. Les décisions modificatives sont votées en cours d'année.

Mme CROUZET demande si les dépenses inscrites au budget supplémentaire, relatives à l'opération d'aménagement de la Place Jean Jaurès étaient prévues dans le contrat initial.

M. le Maire répond que les montants inscrits correspondent au projet urbain de la place Jean Jaurès, non inclus dans le contrat avec AUXI+.

Il précise que le projet Cœur de ville sera présenté le 16 avril prochain.

Le budget supplémentaire principal 2013 est approuvé par 21 voix pour et 6 contre.

- ° - ° - ° -

#### **10 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013 (BUDGET EAU) (Présentation M. MESTRE)**

M. MESTRE présente le budget supplémentaire eau 2013 qui s'établit comme suit :

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES**

**II**  
**A2**

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	561 400,00	0,00	-63 000,00	-63 000,00	-63 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	318 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	686 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 566 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-63 000,00</b>	<b>-63 000,00</b>	<b>-63 000,00</b>
66	Charges financières	122 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>1 714 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-63 000,00</b>	<b>-63 000,00</b>	<b>-63 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		103 000,00	103 000,00	103 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	158 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>158 000,00</b>		<b>103 000,00</b>	<b>103 000,00</b>	<b>103 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 872 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		40 000,00

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
013	Atténuation de charges	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	907 900,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
75	Autres produits de gestion courante	926 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 851 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>1 851 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	21 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>21 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 872 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		40 000,00

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>103 000,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	-------------------	--

- (1) Cf. Modalités de vote I-B  
 (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).  
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.  
 (5) Ce chapitre n'existe pas en M49  
 (6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.  
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.  
 (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles	23 700,00	13 990,00	2 778,87	2 778,87	16 768,87
21	Immobilisations corporelles	15 000,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
23	Immobilisations en cours	88 000,00	55 825,31	0,00	0,00	55 825,31
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>230 000,00</b>	<b>97 064,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>97 064,45</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>356 700,00</b>	<b>167 879,76</b>	<b>2 778,87</b>	<b>2 778,87</b>	<b>170 658,63</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>110 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>466 700,00</b>	<b>167 879,76</b>	<b>2 778,87</b>	<b>2 778,87</b>	<b>170 658,63</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	21 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	147 000,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>168 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>634 700,00</b>	<b>167 879,76</b>	<b>2 778,87</b>	<b>2 778,87</b>	<b>170 658,63</b>

+	<b>D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>164 274,98</b>
=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>334 933,61</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	329 700,00	0,00	131 300,00	131 300,00	131 300,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>329 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>131 300,00</b>	<b>131 300,00</b>	<b>131 300,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	83 810,00	0,00	0,00	83 810,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	16 823,61	16 823,61	16 823,61
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>83 810,00</b>	<b>16 823,61</b>	<b>16 823,61</b>	<b>100 633,61</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>329 700,00</b>	<b>83 810,00</b>	<b>148 123,61</b>	<b>148 123,61</b>	<b>231 933,61</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		103 000,00	103 000,00	103 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	158 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	147 000,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>305 000,00</b>		<b>103 000,00</b>	<b>103 000,00</b>	<b>103 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>634 700,00</b>	<b>83 810,00</b>	<b>251 123,61</b>	<b>251 123,61</b>	<b>334 933,61</b>

+	<b>R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>334 933,61</b>

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>103 000,00</b>
---	-------------------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B  
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).  
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.  
(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée, et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement.  
(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure cet état (voir le détail Annexe IV-A7).  
(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.  
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

Le budget supplémentaire eau 2013 est approuvé par 21 voix pour et 6 contre.

..° \_ ° \_ ° \_

**11 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013 (BUDGET ASSAINISSEMENT (Présentation M. MESTRE)**

M. MESTRE présente le budget supplémentaire assainissement 2013 qui s'établit comme suit :

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	543 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	154 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>704 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>816 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		136 880,55	136 880,55	136 880,55
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	211 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>211 000,00</b>		<b>136 880,55</b>	<b>136 880,55</b>	<b>136 880,55</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 027 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>136 880,55</b>	<b>136 880,55</b>	<b>136 880,55</b>

+	+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>136 880,55</b>

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
013	Atténuation de charges	7 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	820 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>930 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>930 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	97 400,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>97 400,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 027 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+	+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>136 880,55</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>136 880,55</b>

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>136 880,55</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	-------------------	--

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation au: dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
23	Immobilisations en cours	101 000,00	75 460,30	-76 000,00	-76 000,00	-539,70
	Total des opérations d'équipement	430 000,00	248 732,05	-119,45	-119,45	248 612,60
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>531 000,00</b>	<b>324 192,35</b>	<b>-76 119,45</b>	<b>-76 119,45</b>	<b>248 072,90</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	184 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>184 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>715 600,00</b>	<b>324 192,35</b>	<b>-76 119,45</b>	<b>-76 119,45</b>	<b>248 072,90</b>

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	97 400,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	224 000,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>321 400,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>		<b>1 037 000,00</b>	<b>324 192,35</b>	<b>-76 119,45</b>	<b>-76 119,45</b>	<b>248 072,90</b>
--------------	--	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

<b>D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>248 072,90</b>
---	-------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	Subventions d'investissement	62 000,00	67 017,00	0,00	0,00	67 017,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	540 000,00	0,00	-213 000,00	-213 000,00	-213 000,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>602 000,00</b>	<b>67 017,00</b>	<b>-213 000,00</b>	<b>-213 000,00</b>	<b>-145 983,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	6 840,00	0,00	0,00	6 840,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	133 294,10	133 294,10	133 294,10
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>6 840,00</b>	<b>133 294,10</b>	<b>133 294,10</b>	<b>140 134,10</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>602 000,00</b>	<b>73 857,00</b>	<b>-79 705,90</b>	<b>-79 705,90</b>	<b>-5 848,90</b>

021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		136 880,55	136 880,55	136 880,55
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	211 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	224 000,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>435 000,00</b>		<b>136 880,55</b>	<b>136 880,55</b>	<b>136 880,55</b>

<b>TOTAL</b>		<b>1 037 000,00</b>	<b>73 857,00</b>	<b>57 174,65</b>	<b>57 174,65</b>	<b>131 031,65</b>
--------------	--	---------------------	------------------	------------------	------------------	-------------------

<b>R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>117 041,25</b>
---	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>248 072,90</b>
---	-------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>136 880,55</b>
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée, et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure cet état (voir le détail Annexe IV-A7)

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

Le budget supplémentaire assainissement 2013 est approuvé par 21 voix pour et 6 contre.

- ° - ° - ° -

## **12 – REMISE DE MAJORATION ET PENALITES DE RETARD - TLE**

Mme BLONDIN Josette, domiciliée Impasse Martelle - 26400 CREST, sollicite de M. le Maire, la remise gracieuse des majorations et pénalités de retard d'un montant de 57,00 € concernant la Taxe Locale d'Equipeement (TLE) due au titre de la Déclaration Préalable n° DP32411A0066 pour les travaux situés 155, chemin de St Vincent.

Vu l'article L 251-A du Livre des procédures fiscales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **REFUSE** la demande de Mme BLONDIN Josette de la remise gracieuse des majorations et pénalités de retard pour la taxe locale d'équipement d'un montant de 57,00 €.

- ° - ° - ° -

## **13 – EXONERATION IMPOT 2013 SUR LES SPECTACLES POUR LES COMPETITIONS SPORTIVES**

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'en vertu de l'article 1561 du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal peut, par délibération annuelle, décider de l'exonération de l'impôt sur les spectacles pour l'ensemble des compétitions sportives organisées pendant l'année sur le territoire de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une exonération totale de l'impôt sur les spectacles pour l'ensemble des compétitions sportives organisées durant l'année 2013 sur le territoire de la Commune.

M. J FAURE demande si certaines activités artistiques, comme la danse, sont considérées comme des associations sportives et pourraient donc prétendre à cette exonération.

M. le Maire répond que ces activités sont concernées par l'exonération de l'impôt sur les spectacles.

- ° - ° - ° -

## **14 – SUBVENTIONS DIVERSES** (Présentation M. BARRUYER)

M. le Maire présente au Conseil Municipal les propositions d'attribution de diverses subventions au titre de l'année 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 6 abstentions :

- **VOTE** la répartition des subventions 2013 selon le tableau annexé à la présente délibération.

SUBVENTIONS DIVERSES 2013

TITRE	Subventions 2013
ACCA TOURNON-SUR-RHONE	250,00
ADPC 07	500,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	3 100,00
Amicale du Personnel Municipal	8 600,00
APAJ	150,00
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers	3 100,00
Comité pour la Paix TOURNON TAIN	250,00
POKER CLUB TAIN TOURNON	150,00
Scouts et Guides de France	100,00
F.N.A.C.A	200,00
Comité d'Entente des Anciens Combattants (C.E.A.C)	245,00
U.F.A.C	150,00
A.N.A.C.R	150,00
Association des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre	150,00
Association des Anciens Salariés d'ITDT	150,00
Association Nationale des Cheminots Anciens Combattants	150,00
Amicale du Personnel du Centre Hospitalier de Tournon	150,00
UNC de Tournon	400,00
Amis jumelage	75,00
Université Populaire Vivarais-Hermitage	200,00
TOURNON PASSION (marche noel + uciat)	7 000,00
AIRSOFT T.T.A (TAIN TOURNON ET ALENTOURS)	150,00
	<b>25 370,00</b>

Mme BURGUNDER interroge M. le Maire au sujet de la différence des montants attribués aux associations des anciens combattants.

M. le Maire précise que les subventions versées aux associations d'anciens combattants restent constantes, hormis pour l'UNC. En effet, cette association n'avait pas déposé de demande de subvention l'année dernière, il s'agit donc d'un rattrapage. Il indique qu'un montant global pourrait être versé à l'UFAC, à charge pour elle ensuite d'assurer la répartition entre les différentes associations.

Mme BURGUNDER pense qu'il vaut mieux continuer à verser des subventions à chaque association des anciens combattants.

## **15 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATION SPORTIVES (Présentation M. BARRUYER)**

Arrivée de Mme VICTORY.

M. le Maire présente au Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions aux associations sportives au titre de l'année 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 2 abstentions :

- **VOTE** la répartition des subventions 2013 aux associations sportives selon le tableau annexé à la présente délibération :

## Subventions - Sport

CATEGORIES DE BENEFICIAIRES	FONCTIONNEMENT 2013	AIDES A PROJET 2013	TOTAL 2013
<b>SPORT-EDUCATION</b>			
AVANT-GARDE TAIN TOURNON GYMNASTIQUE	4 633	457,50	5 090,50
AGTT BASKET	10 346	2 527,50	12 873,50
CLUB D'ESCRIME TAIN TOURNON	441	0	441
AMICALE PLEIN AIR TAIN TOURNON	1 195	200	1 395
BADMINTON CLUB TAIN TOURNON MAUVES ST-JEAN	598	200	798
BOXING CLUB TOURNON TAIN	764	900	1 664
CANOE KAYAK CLUB TAIN TOURNON	2 558	820	3 378
ENTENTE ATHLETIQUE TOURNON TAIN	3 968	150	4 118
ENTENTE RHODANNIENE TENNIS DE TABLE	1 154	0	1 154
ASS FOOTBALL CLUB TOURNON TAIN RUGBY	13 152	1 525	14 677
HANDBALL TAIN VION TOURNON	2 943	150	3 093
JUDO CLUB TAIN TOURNON	2 521	250	2 771
TAIN TOURNON YAMATO KAN	680	0	680
RCTT	9 093	1 580	10 673
SKI ALPIN TAIN TOURNON	2 841	487,50	3 328,50
SPORTS NAUTIQUES TAIN TOURNON	6 078	4 220	10 298
TAEKWONDO TOURNON TAIN	500	800	1 300
TENNIS CLUB TOURNON TAIN	1 613	300	1 913
LA GRIMPE	492	205	697
TAIN TOURNON JOUTES	296	350	646
UNION CYCLISTE TOURNON TAIN	3 073	200	3 273
ASSOCIATION SPORT BOULE DE TOURNON	1 360	750	2 110
LA PETITE BOULE DU RHONE	703	500	1 203
<b>SPORT LOISIRS</b>			
LES DEUX RIVES EN BALADE	319	0	319
GYM LOISIR SANTE	220	0	220
SKATE PARK	200	0	200
CLUB SUBAQUATIQUE TAIN TOURNON	378	600	978
AÏKIKAI CLUB TAIN TOURNON	280	0	280
FRIOL CLUB TAIN TOURNON	338	600	938
LES DAUPHINS TOURNONNAIS	220	100	320
GYM POUR TOUS	150	0	150
VTT CLUB	0	400	400
<b>ASSOCIATIONS SCOLAIRES</b>			
SLAC COLLEGE SAINT LOUIS	351		351
Association Sportive Lycée G. FAURE	998		998
ELAN SPORTIF COLLEGE MARIE CURIE	1 351		1 351
Association Sportive Lycée M. BOUVIER	323		323
GROUPE SPORTIF DU COURS LIBRE DU SACRE CŒUR	281		281
Association Sports Lycée Hôtelier	274		274
USEP de l'Ecole Primaire Sud	550		550
USEP QUAI TOURNON	550		550
ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE DES	550		550
USEP JEAN MOULIN	550		550
<b>OTSTT</b>	<b>2 459</b>	<b>500</b>	<b>2 959</b>
<b>TOTAL</b>	<b>81 344</b>	<b>18 772,50</b>	<b>100 116,50</b>

**M. BARRUYER regrette l'absence du groupe d'opposition à la commission Vie Associative. ??**

Il indique que l'enveloppe des subventions sportives (fonctionnement et aides à projet) reste stable et que le montant des subventions est calculé en fonction de critères définis. Il précise que le Conseil Municipal sera amené à voter lors d'une décision modificative, une subvention complémentaire pour l'accompagnement des sportifs de haut niveau (sept sont concernés cette année), ainsi que pour la fête du sport en juillet prochain.

M. le Maire rappelle la mise à disposition gracieuse aux associations de deux véhicules (mini-bus).

\_ ° \_ ° \_ ° \_

#### **16 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SCOLAIRES (Présentation Mme LAURENT)**

M. le Maire présente au Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions aux associations scolaires au titre de l'année 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** la répartition des subventions 2013 aux associations scolaires selon le tableau annexé à la présente délibération :

## SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SCOLAIRES 2013

NOM/PROJET	Subventions 2013
<b>Ecole maternelle Saint-Exupéry</b>	
<i>aménagement la cour de récréation afin de mettre à disposition un espace ludique</i>	250,00
<b>Ecole Maternelle J. PREVERT</b>	
<i>faire venir une conteuse à l'école</i>	150,00
<b>Ecole Primaire J. MOULIN</b>	
<i>achat d'IPAD</i>	200,00
<b>Ecole maternelle des Luettes</b>	
<i>reconstitution d'un parcours en miniature pour faire comprendre la notion d'échelle, de plan</i>	250,00
<b>Ecole primaire du quai</b>	
<i>itinérance à vélo sur 2 jours le long de la dolce Via</i>	450,00
<i>projet autour du cinéma d'animation</i>	150,00
<b>FCPE maternelle et primaire</b>	
	160,00
<b>FCPE secondaire</b>	
	150,00
	<b>1 760,00</b>
<b>SUBVENTIONS CONDITIONNEES A L'ENVOI D'UN DOSSIER</b>	
NOM	subventions 2013
<b>Ecole Primaire des Luettes</b>	
<i>sous réserve de présentation d'un dossier</i>	150,00
<b>Ecole primaire Vincent D'Indy</b>	
<i>sous réserve de présentation d'un dossier</i>	150,00
	<b>300,00</b>
<b>SOU des écoles</b>	
voyages scolaires	13 370,00
carnaval 13 mars 2011	152,00
groupe d'animation	1 430,00
	<b>14 952,00</b>

## **17 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES (Présentation M. BARBARY)**

M. le Maire présente au Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions aux associations culturelles au titre de l'année 2013.

Il rappelle que le versement des subventions de fonctionnement est conditionné par la production d'une demande argumentée, comprenant notamment le budget de l'année écoulée et le rapport d'activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 7 abstentions :

- **VOTE** la répartition des subventions 2013 aux associations culturelles selon le tableau annexé à la présente délibération - Etant précisé que s'agissant des associations qui n'ont pas déposé de demande ou ont déposé une demande incomplète le versement de la subvention nécessitera d'avoir préalablement satisfait aux formalités requises, la somme inscrite au tableau ne valant pas affectation à l'association concernée.

	SUBVENTIONS 2013			Total
	Fonctionnement	Aide à Projet		
		intitulé	montant	
<b>FESTIVALS</b>	<b>200,00</b>		<b>45 175,00</b>	<b>45 375,00</b>
<b>VOCHORA</b>		<b>festival</b>	<b>12 750,00</b>	<b>25 500,00</b>
		<b>saison culturelle</b>	<b>12 750,00</b>	
<b>LE THÉÂTRE DU SYCOMORE</b>	<b>200,00</b>	<b>13ème édition du festival shakespeare</b>	<b>4 500,00</b>	<b>4 875,00</b>
		<b>jumelage</b>	<b>175,00</b>	
<b>CABARET DE SEPTEMBRE</b>		<b>25ème festival des humoristes</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
<b>COMPAGNIES DE THEATRE</b>	<b>2 250,00</b>		<b>5 100,00</b>	<b>7 350,00</b>
<b>ARCHIPEL THÉÂTRE</b>	<b>1 000,00</b>	<b>création d'un spectacle "clotilde du Nord""</b>	<b>2 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
<b>COMPAGNIE IRIS</b>	<b>150,00</b>			<b>150,00</b>
<b>KITEUS</b>	<b>1 100,00</b>	<b>festival les petites scènes découvertes d'automne</b>	<b>3 000,00</b>	<b>4 100,00</b>
<b>ATELIER DU SPECTACLE BACKSTAGE</b>		<b>8ème édition du cabaret jet set</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>
<b>EXPRESSION MUSICALE</b>	<b>7 000,00</b>		<b>1 150,00</b>	<b>8 150,00</b>
<b>CHOEUR MADRIGAL</b>	<b>1 000,00</b>			<b>1 000,00</b>
<b>CHŒUR POLYPHONIA</b>	<b>800,00</b>	<b>concert à la collégiale "Mozart le 11 mai 2013</b>	<b>750,00</b>	<b>1 550,00</b>
<b>LES CADETS DE BACCHUS</b>	<b>100,00</b>			<b>100,00</b>
<b>ORCHESTRE D'HARMONIE</b>	<b>3 000,00</b>			<b>3 000,00</b>
<b>ACJ BELLE ROUTE</b>	<b>1 000,00</b>			<b>1 000,00</b>
<b>ENSEMBLE INSTRUMENTAL</b>	<b>600,00</b>	<b>concert musique classique eglise de Tain le 8 mars</b>	<b>400,00</b>	<b>1 000,00</b>
<b>LES SONNEURS DES 2 COTEAUX</b>	<b>500,00</b>			<b>500,00</b>
<b>DANSE</b>	<b>800,00</b>		<b>0,00</b>	<b>800,00</b>
<b>PETIT PAS DES DEUX RIVES</b>	<b>800,00</b>			<b>800,00</b>
<b>ARTS PLASTIQUES</b>	<b>800,00</b>		<b>350,00</b>	<b>1 150,00</b>
<b>LES BOZ'ARTS TAIN/TOURNON</b>	<b>500,00</b>	<b>rencontre internationale de peintres le 29 juin à Tain</b>	<b>350,00</b>	<b>850,00</b>
<b>ART ET CRE (sculptures)</b>				<b>0,00</b>
<b>LOISIRS CREATIFS TAIN/TOURNON</b>	<b>150,00</b>			<b>150,00</b>
<b>J'ENCADRE MA PASSION</b>	<b>150,00</b>			<b>150,00</b>
<b>PATRIMOINE ET HISTOIRE DE L'ART</b>	<b>4 550,00</b>		<b>1 250,00</b>	<b>5 800,00</b>
<b>ASSOCIATION DES AMIS DES VIEILLES VOITURES DU VIVARAIS</b>	<b>300,00</b>			<b>300,00</b>
<b>LA CHAPELLE DU LYCEE GABRIEL FAURE</b>	<b>1 800,00</b>	<b>expo dalva duarte</b>	<b>500,00</b>	<b>2 300,00</b>
<b>LES AMIS DU MUSÉE ET DU PATRIMOINE</b>	<b>1 500,00</b>			<b>1 500,00</b>
<b>SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DU LYCEE</b>	<b>600,00</b>	<b>célébrer le 150ème anniversaire de l'arrivée de Mallarme au lycee</b>	<b>750,00</b>	<b>1 350,00</b>
				<b>0,00</b>
<b>PHILATÉLIQUE TAIN/TOURNON</b>	<b>350,00</b>			<b>350,00</b>
<b>DIVERS</b>	<b>1 100,00</b>			<b>1 100,00</b>
<b>RHONE COMMUNICATION</b>	<b>1 100,00</b>			<b>1 100,00</b>
<b>FÊTES ET CÉRÉMONIES</b>	<b>4 200,00</b>		<b>22 800,00</b>	<b>27 000,00</b>
<b>COMITE DES FETES</b>	<b>4 200,00</b>	<i>accueil Monté-Carlo Historique</i>	<b>550,00</b>	<b>27 000,00</b>
		<i>balade en Saint Jospheh</i>	<b>1 000,00</b>	
		<i>Nocturnes estivales de juillet</i>	<b>1 100,00</b>	
		<i>14-juil</i>	<b>1 400,00</b>	
		<i>fêtes votives</i>	<b>14 000,00</b>	
		<i>Nocturnes estivales d'août</i>	<b>1 100,00</b>	
		<i>704ème Foire aux oignons</i>	<b>2 000,00</b>	
		<i>salon tout pour bébé (1 été - 1 hiver)</i>	<b>825,00</b>	
		<i>fête de la lumière</i>	<b>550,00</b>	
		<i>chasse aux œufs</i>	<b>275,00</b>	
<b>TOTAUX</b>	<b>20 900,00</b>		<b>75 825,00</b>	<b>96 725,00</b>
			<b>96 725,00</b>	

En réponse à M. J FAURE, M. BARBARY indique que pour l'instant aucune décision n'a été prise en ce qui concerne le salon du livre et du vin prévu en novembre prochain.

M. J FAURE indique que l'opposition était présente lors des commissions scolaire et culturelle.

- ° \_ ° \_ ° \_

### **18 – CONVENTION AVEC LE COMITE DES FETES**

L'association « Comité des Fêtes » œuvre depuis de nombreuses années à l'animation de la ville, au développement des manifestations locales et souhaite faire évoluer ses activités sur le territoire de la commune.

Ce projet répond également aux objectifs de la Ville de TOURNON-SUR-RHONE en la matière.

Afin de soutenir ce projet dans la durée et d'en fixer les modalités pratiques et financières, il est nécessaire de conclure une convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'association Comité des Fêtes.

Cette convention prévoit pour l'année 2013 le versement par la Commune d'une subvention de 27 000 € en contrepartie de l'engagement pour l'association d'organiser un certain nombre de manifestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. BARBARY ne participe pas au vote) :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant total de 27 000 € au Comité des Fêtes,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention correspondante avec cette association.

- ° \_ ° \_ ° \_

### **19 – RESTAURATION DE DEUX HUILES SUR TOILE DU CHATEAU – DEMANDES DE SUBVENTIONS** (Présentation M. BARBARY)

M. le Maire indique que le Château-Musée de Tournon-sur-Rhône possède dans ses collections un tableau de Max Monier de la Sizeranne représentant *le lycée de Tournon* et un tableau d'Ernest Martel intitulé *Mistral et le Poème du Rhône*.

Il est nécessaire aujourd'hui de procéder à la restauration de ces deux toiles en vue de leur présentation dans les collections.

Le coût total de cette opération s'élève à **2 890 € HT**.

Les plans de financement sont établis comme suit :

<u>DENOMINATION</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
	Montant	Montants
-Restauration de la peinture d'Ernest Martel	860 € HT	Subvention DRAC Rhône-Alpes (Etat) (20%) 172 € Subvention Région Rhône-Alpes (20%) 172 € Commune de Tournon-sur-Rhône (60%) 516 €
<b>Total</b>	<b>860 € HT</b>	<b>860 € HT</b>

<u>DENOMINATION</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
	Montant	Montants
-Restauration de la peinture de Monier de la Sizeranne	2 030 € HT	Subvention DRAC Rhône-Alpes (Etat) (20%) 406 € Subvention Région Rhône-Alpes (20%) 406 € Commune de Tournon-sur-Rhône (60%) 1 218 €
<b>Total</b>	<b>2 030 € HT</b>	<b>2 030 € HT</b>

M. le Maire propose de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de la Région Rhône-Alpes une subvention au taux maximum au titre du FRAR (Fonds Régional d'Aide pour les Restaurations) pour ces deux restaurations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce projet de restauration de deux tableaux à l'huile sur toile,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au prochain budget,
- **SOLLICITE** des aides financières auprès de Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de la Région Rhône-Alpes au titre du FRAR.

- ° - ° - ° -

## **20 – REVERSEMENT DE SUBVENTION POUR LES SORTIES « PATRIMOINE ARDECHOIS »** (Présentation Mme LAURENT)

Le Département a versé à la Commune une subvention d'un montant de 151,80 € pour une sortie de l'école primaire des Luettes (CE2) à SOYONS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à reverser à la coopérative scolaire de l'école précédemment citée la subvention du Département versée en matière de sorties « Patrimoine Ardéchois » pour le voyage sus-indiqué.

- ° - ° - ° -

## **21 – NOUVEAU TARIF AU CHATEAU-MUSEE** (Présentation M. BARBARY)

Afin d'améliorer les prestations proposées par le château-musée et dans sa boutique la Ville envisage de diversifier notamment le nombre de produits présentés.

A cet effet, un nouveau livre en lien avec l'exposition de Dalva DUARTE qui aura lieu du 2 juin au 30 septembre sera proposé.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le tarif suivant dans le cadre de la régie du château-musée :

- Tarif livre exposition Dalva DUARTE : 25,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création de ce nouveau tarif de la régie du château-musée tel qu'indiqué ci-dessus,

- **FIXE** ce tarif à :

Tarif livre exposition Dalva DUARTE : 25,00 €.

- ° - ° - ° -

## **22 – SALLE D'EXPOSITION DE LA TOURETTE - GRATUITE** (Présentation M. BARBARY)

Les tarifs 2013 de la salle d'exposition de la Tourette ont été fixés par délibération du 13 décembre 2012 :

. 105,00 € pour toute période commencée de 7 jours.

Afin de ne pas pénaliser les établissements scolaires qui souhaitent utiliser cet espace, M. le Maire propose que les établissements scolaires tournonais puissent louer cette salle d'exposition à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de la gratuité pour la location de la salle d'exposition de la Tourette aux établissements scolaires tournonais.

Mme CROUZET demande si le Centre Socio Culturel bénéficiera de cette gratuité.

M. le Maire répond que la gratuité sera accordée si les jeunes sont scolarisés.

- ° - ° - ° -

## **23 – CONVENTION PRESTATAIRE OFFICES DE TOURISME DU Tournonais ET DU PAYS DE L'HERMITAGE / COMMUNE** (Présentation M. B FAURE)

Dans le cadre du développement touristique du territoire Tournonais/Pays de l'Hermitage, les Offices de Tourisme souhaitent mettre en place pour la saison 2013, un outil d'accueil destiné à la clientèle en séjour ou de passage dans la région.

Ce nouveau concept intitulé « Pass Découverte » permettra d'agrémenter le séjour des visiteurs tout en valorisant et développant l'ensemble des prestations proposées.

Les personnes titulaires de ce livret bénéficieront de l'avantage indiqué.

Pour la Commune, le Château Musée est concerné en proposant l'entrée adulte au tarif réduit de 3,00 € au lieu de 4,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention 2013.

- ° - ° - ° -

## **24 – PERSONNEL MUNICIPAL - CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

M. le Maire expose :

- L'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

- **DECIDE** de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- . Agents affiliés à la CNRACL :  
Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité-paternité-adoption.
- . Agents non affiliés à la CNRACL :  
Accident du travail, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Régime du contrat : capitalisation.

- ° - ° - ° -

## **25 – INSTALLATION D'UN ECRAN ACOUSTIQUE – QUARTIER PONT DU DOUX**

M. le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de l'étude acoustique réalisée dans la Vallée du Rhône en 2011 par Réseau Ferré de France (RFF), dans le cadre du programme national de résorption du bruit généré par le réseau ferroviaire d'ici à l'horizon 2030.

Un Point Noir du Bruit ferroviaire (PNB) est un bâtiment sensible, localisé dans une Zone de Bruit Critique (ZBC) engendrée par l'infrastructure ferroviaire.

Le PNB répond simultanément à 3 critères :

- Exposition au bruit : niveaux de bruits moyens > 73dB en diurne (6h-22h) et/ou 68 dB en nocturne (22h-6h)
- Antériorité : un PNB est de construction antérieure au 06/10/1978 pour les habitations, ou de construction antérieure à l'arrêté de classement sonore de la voie pour les établissements sensibles
- Usage : un PNB est un bâtiment d'habitation, d'enseignement, de soins, de santé ou d'action sociale

Les seuils de résorption de ces PNB, c'est-à-dire les niveaux auxquels doivent être ramenés les seuils de bruit, sont de 68 dB en diurne et 63 dB en nocturne.

- L'étude menée en vallée du Rhône avait pour finalités principales :
- L'identification des PNB à partir d'un trafic actualisé et optimiste envisageable à l'horizon 2030,
  - La définition des protections acoustiques à mettre en œuvre pour le PNB exposés à des niveaux sonores supérieurs aux seuils réglementaires

De cette étude, il ressort pour la Commune de Tournon-sur-Rhône :

- 23 bâtiments PNB nuit en 2009
- 122 bâtiments PNB nuit à l'horizon 2030

Deux types d'actions de résorption du bruit sont ainsi définis : l'isolation des ouvertures en façade des PNB identifiés, et la construction d'un écran acoustique en limite de voie ferrée.

Concernant le principe d'isolation, les propriétaires désirant procéder à ces travaux pourront prétendre à des subventions accordées par RFF et l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). La Direction Départementale des Territoires se chargera de consulter un bureau d'études afin de mettre en place ce programme. Le coût total des travaux est estimé à 1 million d'euros.

Concernant l'écran acoustique, considérant que les quartiers du Pont du Doux et de l'Observance comportent un nombre d'habitations impactées par le bruit plus élevé que le reste des secteurs tournonais traversés par la voie, RFF a identifié une bande ferrée de 359 mètres de long, partant du viaduc du Doux au rond-point de l'Octroi, sur laquelle les aménagements acoustiques seraient à privilégier.

Deux types de structures d'isolation sont ainsi définis au sommet du talus :

- Au sud de la voie : un mur d'écrans acoustiques de 2 mètres de haut, posés sur un soubassement et une dalle béton d'environ 1 mètre (hauteur totale : env. 3 mètres). Ces murs seront alternés de panneaux PMMA transparents afin de favoriser une légèreté visuelle. Un traitement architectural des murs est prévu le long du boulevard De Montgolfier (béton Colorado et soubassement matrice Tennessee) pour une meilleure insertion urbaine, ainsi qu'un aménagement paysager du talus : plantations de grimpances.
- Au nord de la voie : un mur d'écrans absorbant sera édifié, plus esthétique en limite des habitations.

Le financement de ces travaux, estimé à 957 000 €, est assuré en totalité par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) de l'Union Européenne.

Le planning prévisionnel de la construction du mur s'étend sur 4 mois, comme suit :

- Décembre 2014 : dégagement des emprises (clôtures, élagage, accès),
- Janvier 2015 : réalisation des fondations et des massifs d'appui des murs,
- Février 2015 : pose des poteaux et des panneaux acoustiques,
- Mars 2015 : finitions et réception.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de réalisation d'un écran acoustique quartier Pont du Doux et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à cette fin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 2 contre :

- **EMET** un avis favorable de principe aux travaux de construction de l'écran acoustique au quartier du Pont du Doux, sous réserve de demander toutes explications techniques, notamment d'intégration paysagère, et la problématique de l'entretien du mur,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document y afférent.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de donner aujourd'hui un avis de principe, de recueillir l'avis des riverains lors de la réunion publique du 11 avril du quartier Nord et de prendre une délibération finale lors du Conseil Municipal de mai.

M. SANCHEZ remarque que le nombre de Tournonais impacté d'ici 2030 aura tendance à augmenter, l'aide relative à l'équipement des habitations sera-t-elle échelonnée sur la même période ?

M. le Maire répond par la négative.

M. J FAURE indique qu'il lui paraît difficile d'être contre ce projet. Cependant, il s'inquiète de l'entretien des espaces paysagers.

M. le Maire répond que pour l'instant rien n'est défini. Il y aura certainement une convention avec RFF, qui précisera que la partie haute incombera à RFF et la partie basse à la Ville.

En réponse à M. DAVID, M. le Maire indique que les travaux ne seront pas à la charge de la Ville, mais d'RFF, puisque l'écran acoustique sera implanté sur leur domaine privé.

M. le Maire précise également que RFF a lancé une étude de faisabilité afin de couvrir l'espace entre les deux tunnels du centre ville.

Mme BANCEL indique que sur le principe, elle ne peut être que d'accord.

Mme CROUZET se dit favorable à ce projet, mais précise qu'il est important de recueillir l'avis des riverains.

M. DIABI demande s'il est possible d'émettre un avis défavorable, afin qu'RFF « retravaille » le projet, notamment sur le plan technique et esthétique.

Mme CROUZET précise qu'un travail sérieux a été accompli.

M. le Maire indique que si le Conseil Municipal émet un avis défavorable, il prend le risque que le mur soit abandonné sur TOURNON-SUR-RHONE.

Mme VICTORY précise que le Conseil prend plus de risque s'il vote contre.

Mme ANDRE s'inquiète de la longueur du mur et de l'entretien du mur qui risque « d'être tagué ».

Mme CROUZET précise que le mur appartenant à RFF, l'entretien lui incombera.

M. GOUDARD remarque la volonté d'RFF d'améliorer les conditions de qualité de vie des riverains, et indique que si le Conseil Municipal vote contre, la Commune ne pourra plus rien demander.

M. DIAZ souhaite que l'avis de principe du Conseil Municipal soit assorti de réserves, notamment en ce qui concerne l'aspect esthétique.

M. le Maire propose au Conseil de prendre un avis définitif lors du prochain Conseil Municipal, au vu d'un dossier plus complet tant au niveau technique qu'esthétique.

\_ ° \_ ° \_ ° \_

## **26 – EDIFICATION D'UNE ANTENNE RELAIS GSM-R – AVENUE DE LA GARE**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'implantation d'une antenne relais de télécommunications par le Réseau Ferré de France (RFF), laquelle devrait être située sur la parcelle cadastrée AN 591 - avenue de la gare, et appartenant à la SNCF.

Dans le cadre de la phase de modernisation de l'ensemble des axes ferroviaires français, la SNCF, RFF (chargé par l'Etat de la gestion du réseau ferré) et la société SYNERAIL se sont engagés sur un programme de modernisation et de mise aux normes européennes des installations de sécurité des voies. Ils ont notamment en charge la conception, la construction, le déploiement, l'exploitation, la maintenance et le financement du réseau de télécommunications mobiles GSM-R (Global System for Mobile communications for Railway) sur l'ensemble du territoire, dont la technologie est adaptée aux besoins du transport ferroviaire.

Elle a pour but :

- De remplacer le système analogique actuel qui arrive en fin de vie,
- D'assurer l'interopérabilité entre les réseaux de télécommunications européens,
- De servir de support aux applications du futur système européen de signalisation ETCS (European Train Control System), ayant pour objet de permettre les télécommunications entre les conducteurs des trains et le sol sur la base de réseaux numériques interopérables entre les différents pays européens.

Sur le territoire de la Commune, le projet consiste en l'aménagement d'une station « radiotéléphonie GSM-R macro-cellule » d'une surface au sol totale de 32 m<sup>2</sup>, comprenant :

- Un pylône treillis tripode métallique d'une hauteur de 20.35 mètres, surplombé d'un paratonnerre de 2.50 mètres. L'ensemble repose sur une dalle de béton.
- De deux antennes de télécommunications (GSM-R et Yagi),
- D'une baie radio GSM-R et d'une baie technique de service en pied de pylône,
- D'une clôture grillagée de 2 mètres de hauteur entourant l'ensemble de la station.

Compte-tenu de la nature des travaux envisagés, leur situation sur un terrain appartenant à un établissement public de l'Etat, et en application de l'article L.422-2 du Code de l'Urbanisme, précise que "par exception aux dispositions de l'article L.422-1, l'autorité de l'Etat est compétente pour des travaux réalisés pour le compte de l'Etat, de ses établissements publics et concessionnaires ce projet fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme dont la décision est assurée par le Préfet.

Une Déclaration Préalable a été déposée en mairie le 08/03/2013 par la société SYNERAIL, enregistrée sous le n° DP 007 324 13 A 0025, et envoyée à la Direction Départementale des Territoires et à l'Architecte des Bâtiments de France pour son instruction. La commune est amenée à donner son avis sur ce dossier.

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13/12/2012, et applicable depuis le 28/02/2013,

Vu la demande de Déclaration Préalable n° DP 007 324 13 A 0025,

Considérant que la hauteur totale du pylône ne respecte pas la hauteur maximale définie dans le règlement de la zone UB du PLU susvisé,

Considérant que la hauteur de la clôture grillagée n'est pas conforme aux prescriptions de la zone UB du PLU susvisé,

Considérant que Réseau Ferré Français, dans le cadre de l'élaboration du PLU, a été consulté à deux reprises durant cette période (consultation en 2011 suite au premier arrêt du document, et en 2012 suite au second arrêt), et n'a fait aucune remarque ni observation concernant le zonage ni le règlement de zone, rendant son avis tacite en application du Code de l'Urbanisme,

Considérant que la hauteur trop importante de la construction est contraire aux objectifs de préservation de la qualité paysagère des coteaux du Rhône, définis dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU,

Considérant que la demande ne présente que brièvement le fonctionnement général du réseau de télécommunication envisagé sous forme d'un schéma simplifié,

Considérant que le dossier ne comporte aucune indication technique, précise et chiffrée de la puissance des ondes électromagnétiques émises dans l'environnement, ni de sa diffusion dans l'espace (forme, distance, etc.),

Considérant que la demande ne certifie pas clairement, sur des éléments scientifiquement prouvés, que ces ondes n'ont aucune ou peu de conséquences sur la santé publique ni sur l'environnement, compte tenu de l'absence d'études officielles à ce sujet,

Considérant que les connaissances et les moyens techniques et scientifiques actuels existent et permettent de réaliser des études sérieuses sur les effets des ondes électromagnétiques sur le corps humain et sur l'environnement, et qu'à ce jour elles ne sont pas mises en œuvre correctement au service de la santé publique,

Considérant que le principe de précaution, visé à l'article R.111-15 du Code de l'Urbanisme, et défini à l'article L.110-1 du Code de l'Environnement, est ici opposable à juste titre, pour la sécurité et la santé des tournoisais, du public, et de l'environnement,

Considérant la proximité des habitations et plus particulièrement des services publics (écoles, crèche...),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 1 contre :

- **EMET** un avis défavorable aux travaux envisagés,

- **DIT** que le projet pourrait faire l'objet d'un avis favorable si celui-ci, compte-tenu du principe de précaution, est envisagé en-dehors des zones urbaines définies dans le PLU, lequel limiterait les conséquences encore inconnues des effets engendrés par les ondes sur l'environnement et la santé publique.

M. SANCHEZ s'étonne de cette implantation en centre ville, à proximité de services publics (crèche, lycée...).

Il évoque la décision prise au niveau européen, et l'application des normes qui diffère dans chaque pays.

M. BARAILLER demande s'il s'agit d'un signal directionnel. Il précise que la dangerosité des antennes relais est souvent évoquée, pour autant cette dernière n'a jamais été prouvée ; « les ondes FM étant bien plus nocives pour la santé ».

M. DAVID interroge M. le Maire pour savoir si ce projet lui a été présenté techniquement.

M. le Maire répond que le projet technique ne lui a pas été présenté.

M. GAILLARD précise que dans la Drôme, les projets ont été présentés à chaque Maire concerné.

M. J FAURE s'inquiète de l'accumulation de toutes ces situations potentiellement dangereuses.

M. SANCHEZ demande si cette implantation à TOURNON-SUR-RHONE, alors que le déploiement de ces réseaux se fait essentiellement en bordure des lignes TGV, a un lien direct avec la non implantation d'une antenne à proximité de la gare SNCF de TAIN L'HERMITAGE.

M. le Maire ne pense pas qu'il y ait une corrélation directe.

M. BARAILLER indique qu'il convient d'émettre un avis défavorable, en attente d'obtenir plus d'éléments techniques (puissance...).

M. DAVID indique qu'il vote pour ce projet, car « il faut savoir vivre avec son temps »

- o \_ o \_ o \_

## **27 – SIGNALÉTIQUE ROUTIÈRE – CONVENTION DE SERVITUDES**

Afin de pouvoir implanter une signalétique pour la voie reliant la RD 86 à la ZA Féray, la Commune doit signer une convention de servitudes avec les propriétaires du terrain situé au lieu-dit « Les Rivoires », parcelle AV 1127.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à :

- . signer la convention avec les conjoints POURRET,
- . verser la somme de 450,00 € en tant qu'indemnité unique et forfaitaire.

- ° - ° - ° -

## **28 – CESSION PARCELLE SECTION AR N° 8581p – LE MOULIN**

M. et Mme Dominique GUILLERMIN, propriétaires d'une parcelle contiguë au terrain cadastré section AR n°881p acquise par la Ville auprès des époux BARBATO (délibération en date du 17 novembre 2011), ont fait part de leur intérêt de se porter acquéreurs d'une bande de terrain d'une superficie de 189 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle AR n° 881 d'une superficie totale de 1 521 m<sup>2</sup>.

La Ville a accepté de céder cette parcelle moyennant 32,78 €/m<sup>2</sup> soit 6 195,42 € hors frais de notaire et de géomètre à la charge des acquéreurs.

Il est également précisé que les acquéreurs devront faire leur affaire personnelle de l'édification de la clôture entre les deux fonds et à leurs frais exclusifs.

Vu la saisine de France Domaine et l'estimation du bien délivré le 18 octobre 2012 sous les références 2012-324V0468,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et considérant que la parcelle de terrain dont il s'agit a une valeur de convenance pour les acquéreurs, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ce terrain de gré à gré dans les conditions prévues par l'article L. 2241-6 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle AR n°881p d'une superficie de 189 m<sup>2</sup> moyennant 6 195,42 € hors frais de notaire,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent.

- ° - ° - ° -

## **29 – LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE CESSION PARTIELLE DU CHEMIN RURAL DIT DES TROUSSES**

Vu le code rural et notamment son article L. 161-10,

Vu le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3,

Vu le code de la voirie routière et notamment les articles R. 141-4 à R. 141-10,

Considérant qu'une portion du chemin rural dit des Trousses n'est plus affectée à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser,

Considérant la demande de l'indivision PELISSON représentée par Mme Marie-Josée PONSON d'acquiescer une portion dudit chemin rural qui dessert leur propriété cadastrée section AD n°14,

Considérant que la contenance à céder fera l'objet d'un document d'arpentage dont les frais incomberont aux demandeurs ainsi que l'ensemble des frais inhérents à cette aliénation,

Considérant que la vente de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément au décret n° 76-921 du 8 octobre 1976, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune dans les conditions de forme et de procédure de l'enquête préalable au déclassement, à l'ouverture, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**- DECIDE :**

. de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit des Trousses en application du décret n° 76-921 précité ;

. d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

\_ ° \_ ° \_ ° \_

**30 – AIDE AUX LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) ET AIDE A L'ACCUEIL DE LOISIRS SEJOURS (AALS) - CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNE/CAF DE LA DROME**

La CAF de la Drôme attribue des aides aux familles pour les vacances des enfants en accueil de loisirs à la journée, en séjours courts et en séjours de vacances.

A compter de 2013, ces aides financières sont désormais gérées dans le cadre des dispositifs Vacaf Alsh pour les journées en accueil de loisirs sans hébergement, Vacaf Als pour les journées en séjour court et Vacaf Ave pour les séjours de vacances.

Les nouvelles modalités de gestion des aides aux vacances des enfants, dans le cadre des dispositifs Vacaf, permettent une simplification des démarches tant pour l'inscription des enfants que pour le paiement des aides à la structure organisatrice.

La convention de partenariat a pour objet de permettre l'accueil des enfants et adolescents dans lesdites structures et de régir les relations financières entre les gestionnaires organisateurs de journées (ALSH), et la CAF de la Drôme, dans le cadre du règlement des factures des dispositifs Vacaf Alsh et Vacaf Als.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**- AUTORISE M. le Maire à faire la demande d'agrément auprès de la CAF de la Drôme afin d'appliquer le tiers payant aux familles allocataires et à signer la convention correspondante entre la Ville et la CAF de la Drôme.**

\_ ° \_ ° \_ ° \_

## **31 - COMMUNICATIONS DU MAIRE**

### **DECISIONS PRISES SUIVANT DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2008**

#### **MARCHE - EAU DE TOURNON**

- Conclusion d'un marché avec la SAUR - ANNONAY pour la fourniture d'une pompe immergée de relevage d'effluent - Montant : 7 184 € HT.

#### **MISE A DISPOSITION**

- Mise à disposition à titre gracieux, pour une durée d'un an, renouvelable à terme chaque année, d'un lot situé sur les parcelles AO 312 et 314, pour un usage de jardin familial, au profit de M. GUERROUCHE Abdelhakim.

#### **TARIFS CHATEAU**

- Dans le cadre de la manifestation nationale « les rendez-vous aux jardins » le 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2013, visant à favoriser le jeune public, il a été décidé d'appliquer la gratuité de l'entrée au château pour tous les jeunes âgés de moins de 18 ans.

\_ ° \_ ° \_ ° \_

### **INFORMATIONS DIVERSES**

M. le Maire communique les informations suivantes :

- Conseil Municipal privé le mardi 16 avril 2013 - Ordre du jour :

- Etude du marché cinématographique (Société HEXACOM),
- Projet « Cœur de Ville »,
- Projet du Centre Aquatique.

- le Conseil d'Administration du CCAS a décidé de verser une subvention équivalente à 300 € mensuels à la Croix Rouge et au Secours Populaire lorsqu'ils se relogeront dans de nouveaux locaux suite à leur départ de l'Hôpital.

- Suite à la question posée par M. SANCHEZ lors du dernier Conseil Municipal, un courrier a été adressé au SDE07 afin de savoir comment se faisait l'articulation avec le syndicat Ardèche Drôme Numérique. Aucune réponse à ce jour n'a été reçue.

- Mme Audrey ARNDT, ingénieur, détachée sur l'emploi fonctionnel de directeur général des services, prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril prochain. Le Conseil Municipal lui souhaite la bienvenue. Il remercie Mme BROUTY pour le travail accompli depuis le décès de M. CHARLES sur le poste de DGS.

\_ ° \_ ° \_ ° \_

## **32 – QUESTIONS DIVERSES**

M. J FAURE demande à M. le Maire des informations au sujet de la communauté de communes et du SCOT.

Concernant la communauté de communes, M le Maire indique que le 26 mars, il a été proposé le cadre général des dernières orientations relatives aux compétences du prochain conseil communautaire, ainsi que sur la nouvelle représentativité du conseil communautaire. La loi applicable permet une augmentation du nombre de délégués à 62, c'est-à-dire 31 côté Hermitage, 31 côté Tournonais. La répartition sera proposée lors d'un prochain Conseil Municipal, puisque en effet toutes les communes auront à se prononcer avant le 30 juin.

délégués à 62, c'est-à-dire 31 côté Hermitage, 31 côté Tournonais. La répartition sera proposée lors d'un prochain Conseil Municipal, puisque en effet toutes les communes auront à se prononcer avant le 30 juin.

Par ailleurs, le recrutement du DGS de la nouvelle entité a débuté, la première phase de sélection des candidats a été confiée à un bureau spécialisé. Il rappelle que M. LONGUEVILLE, actuel DGS de la CCPH, fera valoir ses droits à la retraite fin mai 2013.

Concernant le SCOT, le PADD est terminé. Il reste un travail sur la mise en place du Document d'Orientation, ainsi que le règlement du SCOT, ce dernier devant être en place fin 2013, ou tout au moins pour les prochaines élections municipales. Il conviendra alors de réviser notre PLU afin d'être en parfaite adéquation avec les directives du SCOT.

-----

M. GOUDARD revient sur le point 29 relatif à la cession partielle du chemin des Trousses et précise que la partie « en pointillés » dessert des parcelles.

M. le Maire répond que l'enquête publique permettra aux personnes susceptibles d'être intéressés de se manifester afin de faire part de leurs observations.

-----

Mme BURGUNDER demande :  
où en est le dossier relatif à la dénomination d'une voie Henri Dard,  
s'il est envisagé la création d'un local pour les funérailles civiles.

M. le Maire répond que le sujet d'un local pour les funérailles civiles n'a pas été abordé et se pose la question si la Ville doit avoir un lieu spécifique pour cela.

Mme BURGUNDER suggère de prendre contact avec la ville de Bourg les Valence, qui a créé une zone dans le cimetière.

En ce qui concerne la dénomination d'une voie Henri Dard, M. le Maire indique que le groupe de travail examinera cette question.

-----

M. BARAILLER demande quel est l'échéancier de la VIARHONA pour TOURNON-SUR-RHONE.

M. le Maire indique que les travaux devraient débuter au cours du dernier semestre 2013, pour une réalisation sur TOURNON-SUR-RHONE en 2014. Les derniers sondages ont été faits, le rendu technique est attendu prochainement, la consultation des entreprises va débuter.

\_ ° \_ ° \_ ° \_

M. le Maire lève la séance à 21 heures.

\*\*\*\*\*

TOURNON-SUR-RHONE, le 2 avril 2013

Le Maire,

Frédéric SAUSSET

